
Information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS aux risques de pandémie grippale (grippe A - H1N1) - Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

A - Information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS aux risques de pandémie grippale (grippe A - H1N1)

I - Contexte

A - Situation sanitaire et risque pandémique

La circulation du virus est désormais avérée.

B - La répartition des responsabilités Ville / Etat en cas de pandémie

L'Etat a pour rôle de lutter contre les épidémies, le Maire, quant à lui, prévient et fait cesser par des précautions convenables les maladies épidémiques ou contagieuses. Ainsi les tâches indispensables relevant du Maire sont les suivantes :

- la police administrative (fermetures, restriction temporaire d'autorisations)
- le maintien du lien social et sanitaire avec la population (recensement des besoins, coordination)
- le maintien des missions de service public essentielles à la vie collective (eau, services funéraires par exemple)
- la contribution à l'organisation des vaccinations (responsabilité de l'Etat)
- la communication et l'information des populations.

Le Maire se tient en liaison permanente avec le Préfet, en cas de pandémie.

II - Démarche suivie par la Ville, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale

A - Les principes généraux

La Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS ont mis en place, dès l'été dernier, un groupe technique présidé par la Direction Générale afin d'élaborer un plan de prévention commun.

Ce plan repose sur les principes suivants :

- Application du principe de précaution (niveau d'alerte actuel : 5/6)
- Pilotage commun du dispositif
- Prévention et protection de la santé des agents, avec les services Hygiène-Sécurité et Médecine du Travail
- Continuité des services au public, élaboration d'un PCA (Plan de Continuité des Activités), avec les services DPRU et Hygiène-Santé
- Intervention du CCAS pour renforcer l'écoute sociale en direction des personnes les plus fragiles, sur le territoire de Besançon (Maison des Seniors, appui sur le réseau du plan chaleur)

- Développement de la polyvalence au sein des services et appui si besoin sur des relais extérieurs. Mobilisation des RH (Emploi/Compétences) en appui des Directions.

Ce dispositif est piloté par M. le Maire, Président, assisté de la Direction Générale et relayé par les directeurs de chaque entité.

En pré-pandémie, un groupe technique regroupe les administratifs de chaque entité et se réunit hebdomadairement sous l'autorité des DG : RH, Hygiène-Santé, DPRU, Communication, Formalités Administratives, Education, Transports, Déchets, Médecine du travail, Espaces publics, Police Municipale, Hygiène Sécurité, Autonomie, Eau-Assainissement. Le Cabinet y est associé.

Il rend compte régulièrement au Maire-Président.

En cas de pandémie (niveau 6) :

- Le groupe technique se transformera en cellule de suivi.
- Une cellule de crise sera constituée autour du Maire-Président. Participants : groupe technique et les élus les plus concernés : Mme SCHOELLER, G. BAULIEU, F. PRESSE, M. BULTOT, F. FELLMANN, E. ALAUZET.

B - Protection des personnels, prévention et accompagnement

Un plan d'actions, coordonné par le Service Hygiène-Sécurité, en liaison avec l'Hygiène-Santé et le Médecin du Travail, va se mettre en place progressivement.

Il comprend :

➤ des mesures préventives :

- Sensibilisation des personnels
- Encouragement aux règles d'hygiène
- Adaptations éventuelles des postes de travail
- Nouveaux protocoles de nettoyage des locaux.

➤ des mesures de protection individuelle :

- Distribution de masques respiratoires (commandes en cours). Une dotation minimale sera donnée par Hygiène-Sécurité à chaque Direction/Service sur la base des stocks actuels. Priorité aux agents en contact avec le public
- Acquisition de solutions hydro-alcooliques, suppression des essuies-mains tissus.

➤ des mesures de formation/accompagnement :

- Information régulière via intranet notamment
- Traitement des cas particuliers par Hygiène-Sécurité et la Médecine du Travail
- Appui sur le PCA.

C - Les actions mises en place

➤ Adaptations dans les écoles

- Remplacement des savons solides (supports potentiels de contamination) par des savons liquides

- Décision de remplacement des essuies mains en tissus (serviettes) par des essuies main à usage unique.

➤ **Adaptations dans les locaux municipaux**

- Décision de remplacer les essuies mains en tissus (en dérouleurs)
- Adaptation du protocole de nettoyage des locaux.

➤ **Approvisionnements d'équipements de protection pour le personnel**

- 2 types de masques : protection normale («chirurgicaux»), haute protection («FFP2»)
 - Environ 11 400 masques disponibles au 1^{er} septembre
 - Environ 29 000 masques supplémentaires commandés, livraisons échelonnées jusqu'à fin octobre (dont 15 000 au 15 septembre)
- Des solutions hydro-alcooliques (désinfectants à utiliser lorsqu'il n'y a pas de possibilité de se laver les mains à l'eau et au savon).

D - Le plan de continuité des activités

Les services essentiels (fonctionnement maintenu, redéploiements de personnel éventuels si besoin) : DG, TIC et Moyens généraux, Communication, Police Municipale, Formalités Administratives, Hygiène-Santé, DPRU, Voirie, Parc et Ateliers, Maîtrise de l'Energie, paiements urgents (dont RH pour la paye, Finances), Architecture et Bâtiment, Eau et Assainissement, Restauration (sauf décisions de fermetures).

CCAS : accueil et accompagnement social, centre d'hébergement et réinsertion sociale, Forum, Proxim'social, logements-foyers et cuisine, soutien à domicile, repas à domicile, Maison des Seniors, logistique, finances et administration générale Grand Besançon : Déchets, Transports

Les services nécessaires (fonctionnement dégradé acceptable en phase de pandémie) : administration générale et finances pour le non essentiel, Domaine, Commande Publique, RH, environnement au travail. Grand Besançon et CAGB : espaces solidaires, service insertion, CHAT, accueil gens du voyage

Les services différés (sur 1 à 2 semaines) ou suspendus (sur 8 à 12 semaines consécutives ou espacées) : crèches et haltes garderies, écoles, équipements sportifs, culturels et de quartiers CCAS : accueil de jour, compagnie et accompagnement, ergothérapie à domicile, mission handicap, ateliers créatifs, action sociolinguistique Grand Besançon : CRR, certains services administratifs.

Valable aussi pour les délégations de service public et les principaux prestataires des Directions et Services.

B - Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux

L'ensemble de ces mesures visent à concilier la continuité des activités du secteur public et la protection de la santé des agents. L'objectif recherché est de mettre en place les moyens adaptés aux circonstances permettant, dans toute la mesure du possible, la poursuite de l'activité des services publics locaux.

Dans ce cadre et sur le fondement des articles L 5215-27 et L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé qu'une convention cadre qui détermine les conditions où la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS peut confier la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions à l'une ou l'autre des entités.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur la gestion de certains équipements ou services publics en cas de pandémie grippale A (H1N1) et à autoriser le Maire à :

- signer la convention tripartite à intervenir
- prévoir en dépenses et en recettes les crédits nécessaires au fonctionnement du dispositif.

«**M. LE MAIRE** : On ne va pas lancer un débat là-dessus mais j'ai tenu à faire une information simplement pour vous dire quelles sont les précautions qui avaient été prises puisqu'en tant qu'élus de Besançon, on doit répondre au double principe de protection et de précaution vis-à-vis de nos concitoyens. Le plan que nous avons établi a été validé en Municipalité. Il est surtout, et j'insiste là-dessus, le fruit de trois Collectivités : la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS. L'ensemble des mesures qui ont été décidées ont été prises en concertation avec ces trois Collectivités et bien au-delà puisque nous avons pris contact avec l'ensemble de nos prestataires de services, qui sont plusieurs centaines afin d'établir avec eux des PCA, plans de continuation des activités. Je voudrais dire aussi que ce plan de prévention ne se substitue pas à celui de l'Etat qui a la responsabilité de lutter contre les pandémies, mais qu'il est sa déclinaison au niveau de la commune. Alors sans rentrer dans le détail, ce serait trop long, ce que l'on peut dire ce soir, c'est que l'objectif est de préserver les missions essentielles peut-être certes avec un fonctionnement dégradé mais qui resterait efficace si l'épidémie venait à se déclarer. Nous souhaitons tous ne pas avoir à mettre en application ce plan mais il existe. S'il venait d'ailleurs à ne pas être utilisé, cela ne serait au fond pas très grave car cela nous a permis de revisiter l'ensemble de nos procédures avec nos services, entre autres le service Hygiène-Santé, il y a une action qui est transversale. Tout cela est détaillé dans vos dossiers où l'on parle de prévention, de protection, de formation, d'accompagnement. On y parle aussi de la mise en place des PCA où trois types de services ont été repérés : les services essentiels dont le fonctionnement est maintenu quel que soit le niveau de la pandémie avec redéploiement de personnel si besoin est, et les services nécessaires dont le fonctionnement serait dégradé mais d'une manière acceptable en phase de pandémie. Il ne s'agit pas, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, de semer la panique. Au contraire cette communication a pour objectif de dire que s'il le faut, nous sommes prêts, et a justement comme objectif de rassurer parce qu'on entend beaucoup de choses par rapport à cela, même si j'observe qu'on en parle un peu moins maintenant. Peut-être qu'une autre actualité a chassé celle-ci, cela n'est pas impossible. Enfin, il y a les services différés (sur 1 ou 2 semaines) ou suspendus (sur 8 à 12 semaines consécutives). En cas de pandémie, il y a un comité de crise que je présiderai avec M. le Préfet. Si j'avais la grippe, ce serait la Première Adjointe qui me remplacerait.

Alors simplement une ou deux informations très rapides. On a pris des dispositions dans les écoles, dans les crèches, dans les locaux municipaux, je passe les détails : essuie-mains papier, solution hydro alcoolique, savon liquide... C'est aussi l'occasion, on en parlait il y a quelques temps de réapprendre, entre autres au niveau des écoles, au niveau des crèches, des gestes essentiels d'hygiène. Cela permet de remettre à jour, on en parlait avec Martine BULTOT, des gestes aussi simples que se laver les mains avant d'aller manger, bien les frotter, et puis les ongles, des gestes qui ont été un peu oubliés. On a aussi mis en place une adaptation du protocole de nettoyage. On a commandé un certain nombre de masques, malgré des difficultés d'approvisionnement. Puis surtout on s'est engagé aux côtés de l'Etat pour faciliter la vaccination. Donc il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir, il n'y a aucune raison de céder à la peur, nous sommes prêts. Certains parmi nous d'ailleurs ont eu la grippe et ils sont là ce soir, ils vont bien, je ne donnerai pas leur nom.

Voilà ce que je voulais vous dire. Une cellule de crise a été constituée, autour de moi, qui regroupe Marie-Noëlle SCHOELLER, Françoise PRESSE, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN et Eric ALAUZET.

Par ailleurs, il faut que vous vous prononciez sur la convention tripartite à intervenir. Je la mets donc au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.